

## Résumé :

Le rapport de la décision modificative vous propose, après l'équilibre général, le détail des modifications par commission. Cette nouvelle présentation est plus adaptée pour :

- Faciliter le lien avec le budget primitif lui-même en partie présenté par commission ;
- Evoquer des points d'information sans incidence budgétaire immédiate ;
- Et le cas échéant, pour rapprocher les dépenses et les recettes relatives à un même objet.

Je vous soumetts :

1. Le projet de DM n°1 pour l'exercice 2022 du budget principal,
2. Une actualisation des autorisations de programme (AP),
3. Les admissions en non-valeur.

La DM s'équilibre en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à + 0,1 M€,
- En investissement à + 4,2 M€.

Pour l'essentiel, il s'agit d'une DM qui peut se résumer à :

- En fonctionnement, on constate une très légère progression de diverses recettes notifiées (+ 100 886 €) et une augmentation plus marquée de dépenses (+ 916 888 €), due principalement au coût de l'énergie et des matières premières (+ 400 000 €) et à des annulations de titres de recette APA (144 992 €).
- Afin de poursuivre l'optimisation de dette, je vous propose :
  - D'inscrire 4 M€ supplémentaires sur l'emprunt d'équilibre, pour profiter d'une opportunité de contracter, à un taux extrêmement compétitif (1,20%) ce complément dont nous avons parlé en préparation budgétaire.
  - Et d'inscrire des crédits d'investissement à hauteur de 6,7 M€, afin de nous réserver la possibilité de procéder à des remboursements anticipés sur des emprunts adossés au livret A. En fonctionnement, il convient

donc de prévoir une somme de 0,3 M€ pour couvrir les indemnités de ces éventuels remboursements.

- Aussi, en dépenses d'investissement, les CP 2022 sont réduits de près de 635 000 € en raison du décalage d'un certain nombre d'opérations bâtimentaires. Par ailleurs, 317 000 € sont réorientés pour l'équipement informatique des collèges, pour s'inscrire dans une opération globale de 1,44 M€ financée à 80% par des crédits européens.
- A l'issue de cette DM, les dépenses imprévues sont réduites mais restent conséquentes :
  - En fonctionnement : près de 12,4 M€ (-0,8 M€)
  - En investissement : près de 2,6 M€ (-2 M€).

Tableur récapitulatif par section

	<b>Dépenses</b> <b>4 264 908</b>		<b>Recettes</b> <b>4 264 908</b>	
<b>Fonctionnement</b> 100 886	Crédits nouveaux	916 888		
	Virements internes à la section	0		
	Dépenses imprévues	-816 002	Ajustements de recettes	100 886
	<b>Total</b>	<b>100 886</b>	<b>Total</b>	<b>100 886</b>
<b>Investissement</b> 4 164 022	Crédits nouveaux	6 784 638		
	Virements internes à la section	0		
	Restitution de crédits	-634 846	Ajustement de recettes	4 164 022
	Dépense imprévues	-1 985 770		
	<b>Total</b>	<b>4 164 022</b>	<b>Total</b>	<b>4 164 022</b>

Ce tableau est détaillé en annexe 1.

## 1<sup>ère</sup> commission – Solidarités sociales

Commission	Section	Budget primitif	DM 1	Budget total après DM	Evolution
1 - Solidarités Sociales	Fonctionnement	167 329 500	15 154	167 344 654	0,01 %
	Investissement	370 000		370 000	
<b>Total</b>		<b>167 699 500</b>	<b>15 154</b>	<b>167 714 654</b>	<b>0,00 %</b>

En 1<sup>ère</sup> commission, la seule modification proposée est un virement de crédits de 15 154 € depuis les lignes du service des Finances vers celles de la DSD, afin de couvrir une annulation de titre de recette sur exercice antérieur.

En outre, je vous propose un point d'information relatif à la revalorisation des rémunérations salariales des SAAD, dossier qui fera l'objet d'ajustements de crédits en DM 2, voir même en DM 3.

### Fonctionnement

#### **Revalorisation des rémunérations salariales dans les services d'aide et d'accompagnement d'aide à domicile (SAAD)**

➤ Régularisations relatives au dernier trimestre de 2021 :

La participation du Département d'octobre à décembre 2021 a été déterminée au regard des estimations des 4 SAAD concernés (ADMR, Pyrène+, Hapydom et Aider 65). Sur la base de ces estimations, le montant total prévisionnel des dotations versées par le Département s'est élevé à 1 448 740 €. En contrepartie, la CNSA nous a versé fin 2021, un acompte de 80 % de la compensation de 70% des dépenses, prévue par la loi, soit 811 294 €.

Suite au chiffrage de l'impact réel de ces augmentations de salaires dans les SAAD concernés et aux contrôles effectués en ce début d'année, le montant total du soutien du Département définitif pour le 4<sup>ème</sup> trimestre de 2021 s'élève à 951 860 € et la recette correspondante de la CNSA (70% de la dépense) à 666 302 €.

Il convient donc de régulariser les montants versés et perçus fin 2021 :

- En recette, le Département va recouvrer 500 500 € de trop versé auprès des SAAD :
  - 496 880 € sur l'activité APA, PCH et AM (aide-ménagère), partiellement compensés par la CNSA
  - 3 620 € sur l'activité TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale), non compensés.
- En dépense, le Département va rembourser à la CNSA le trop-perçu de 144 992 €.

➤ Dépenses et recettes 2022 :

Pour 2022, nous avons inscrit lors du vote du budget primitif (BP) une dépense de 3,8 M€ et une recette de 1,5 M€ (80% de la compensation prévue à hauteur de 50% des dépenses). Si ces montants devront être réajustés au regard des données de l'audit et aux éléments retenus lors du Bureau du 22 avril dernier, notamment de ne pas financer les impacts des hausses de salaire au-delà de celles préconisées par le guide paritaire, trop d'incertitudes demeurent aujourd'hui pour déterminer des montants définitifs.

En effet, le décret n°2022-740 du 28 avril 2022 vient :

- En dépense : élargir le périmètre d'application aux SAAD sous régime fonction publique territoriale et donc, pour ce qui nous concerne, aux SAAD du CCAS d'Odos et du CIAS des Baronnie ;
- En recette : forfaitiser le montant de la compensation de la CNSA à compter de 2022, avec des modalités inconnues à ce jour.

Dans l'attente d'éléments complémentaires, je vous propose de reporter l'ajustement de ces crédits à la DM2 voire à la DM3.

## 2<sup>ème</sup> commission – Solidarités territoriales

Commission	Section	Budget primitif	DM 1	Budget total après DM	Evolution
2 - Solidarités Territoriales	Fonctionnement	5 622 456	36 896	5 659 352	0,66 %
	Investissement	14 647 879	50 000	14 697 879	0,34 %
<b>Total</b>		<b>20 270 334</b>	<b>86 896</b>	<b>20 357 230</b>	<b>0,34 %</b>

En 2<sup>ème</sup> commission, le budget est abondé de 86 896 €, dont 36 896 € en fonctionnement (FSE) pour les projets portés par les structures d'insertion par l'activité économiques (IAE), et de 50 000 € en investissement (FAR enfouissement fibre).

Egalement cette DM matérialise l'inscription comptable de CP supplémentaires sur les exercices 2022, 2023 et 2024, comme prévue lors de l'élaboration du BP, relative à l'augmentation de 5% du FAR 2022 (+ 358 000 €) et à l'augmentation de 300 000 € des Appels à projets développement territorial et dynamisation des communes urbaines.

### Fonctionnement

#### ➤ Fonds Social Européen

L'Etat a délégué au Département la gestion du FSE 2021-2027. A ce titre, il dispose d'une enveloppe annuelle globale pour soutenir les projets en lien avec l'insertion professionnelle, que ce soit des projets portés directement par le Département ou par des structures d'insertion par l'activité économiques (IAE).

Pour les projets internes, les lignes budgétaires sont prévues à la DSD et elles ne sont pas ici concernées. Pour les porteurs de projets externes, et afin d'optimiser leur mise en œuvre, le Département fait l'avance du financement FSE. En n+1, le Département perçoit la recette FSE au regard des sommes consacrées aux différents projets en année n.

Lors du vote du BP, concernant les seuls projets des IAE, 362 840 € ont été inscrits pour les soldes des opérations 2021 et les acomptes 2022. Suite à des sous réalisations de certaines opérations en 2021 des IAE, le Département dispose d'un reliquat de 36 896 € qu'il doit réattribuer sur des opérations externes 2022. En conséquence, je vous propose d'augmenter les crédits dédiés au financement de ces projets de 36 896 € pour les porter à 399 376 €.

➤ Analyses influenza aviaire

Lors de sa réunion du 18 février 2022, la Commission Permanente a décidé de prendre en charge, pour l'épisode 2021-2022 d'influenza aviaire, le coût TTC des analyses réalisées par les laboratoires pour le compte des éleveurs. Afin d'honorer cet engagement, je vous propose d'inscrire 15 000 €, par virements internes en provenance de plusieurs lignes de la DDL.

### **Investissement**

➤ Fonds d'Aménagement Rural (FAR) « enfouissement fibre »

Dans le cadre du déploiement de la fibre, l'opérateur utilise les infrastructures existantes, en priorité souterraines sinon aériennes. Dans le cas où les collectivités souhaitent privilégier l'enfouissement du réseau fibre, alors que la solution aérienne est techniquement retenue par l'opérateur, celui-ci sollicite une participation de la collectivité demandeuse pour compenser le surcoût.

Lors du vote du budget primitif, nous avons prévu d'augmenter l'AP FAR 2022 de 5% (soit + 358 000 €) et de consacrer ce montant au subventionnement de ces surcoûts. Je vous propose la répartition suivante en crédits de paiement : 50 000 € en 2022, 200 000 € en 2023 et 108 000 € en 2024.

Ce dispositif de financement complémentaire d'enfouissement répond aux mêmes dispositions que les règles du dispositif classique du FAR.

Cette dotation spécifique vient donc éventuellement en plus, pour subventionner ces opérations d'enfouissement.

➤ Appels à projets Développement Territorial et Dynamisation des Communes Urbaines

Lors du vote du budget primitif 2022, il a été voté une AP de 3 500 000 € pour les appels à projets développement territorial et dynamisation des communes urbaines, nous avons prévu de porter cette dotation à 3 800 000 €, soit 300 000 € supplémentaires. Je vous propose de procéder à cette augmentation, avec la répartition suivante des crédits : + 100 000 € en 2023 et + 200 000 € en 2024.

### 3<sup>ème</sup> commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Commission	Section	Budget primitif	DM 1	Budget total après DM	Evolution
3 - Infrast.départemental.mobilité	Fonctionnement	18 091 460	400 000	18 491 460	2,21 %
	Investissement	48 048 109	-634 708	47 417 401	-1,32 %
<b>Total</b>		<b>66 139 569</b>	<b>-234 708</b>	<b>65 904 861</b>	<b>-1,32 %</b>

En 3<sup>ème</sup> commission, le budget fait l'objet d'une inscription complémentaire de 400 000 € en fonctionnement, pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières. En investissement, il est par contre réduit de près de 635 000 €, en raison du décalage d'un certain nombre d'opérations bâtementaires.

#### Fonctionnement

##### **Routes et infrastructures**

- Hausse du coût de l'énergie et des matières premières

Les crédits ouverts au parc routier départemental ont été votés à hauteur de 5 021 000 €. Ils permettent de réaliser des travaux pour l'ensemble du Département, de se fournir en carburant pour les véhicules d'exploitation, et d'entretenir la flotte de l'ensemble des services.

Compte tenu de l'augmentation importante des coûts des matières premières, les prévisions d'atterrissage à ce jour pour l'année 2022 se situeraient à 5 700 000 €, soit un besoin de crédits complémentaires autour de 680 000 €.

Toutefois, face aux incertitudes relatives aux évolutions des prix, il est proposé à ce de n'inscrire qu'un complément de crédits à hauteur de 400 000 €.

Les augmentations des coûts impactent tout particulièrement les carburants, les pièces détachées et le bitume comme détaillé ci-dessous :

Nature des dépenses	Index moyen de révision 2021	Dernier index connu	Index moyen de révision projeté 2022	Crédits supplémentaires estimés	Crédits supplémentaires sollicités
<b>Carburant</b>	1,43	1,94	1,86	290 000 €	<b>171 000 €</b>
<b>Pièces détachées</b>	101,3	110	113,25	133 000 €	<b>78 000 €</b>
<b>Bitume</b>	162,95	221	232	257 000 €	<b>151 000 €</b>
<b>Total</b>				680 000 €	<b>400 000 €</b>

➤ Ligne aérienne Pyrénia

Le montant de la contribution du Département au budget de Pyrénia devra probablement être augmenté, compte tenu des évolutions concernant l'obligation de service public (OSP) Tarbes-Paris. Je vous propose donc de reporter l'ajustement des crédits à la DM2.

## Education

➤ Ajustement de crédits pour l'espace numérique de travail (ENT)

Dans le cadre de la crise sanitaire, les capacités de connexions simultanées de l'ENT ont été augmentées, entraînant une augmentation du coût par élève. En 2021, la Région, coordonnatrice du groupement de commande, avait pris en charge cette dépense, répercutée dorénavant sur les membres du groupement. Cette augmentation n'a pas été prise en compte au BP 2022.

Un transfert de 3 688 € est nécessaire, de l'enveloppe « dotation de fonctionnement des collèges » vers l'enveloppe « environnement numérique de travail ».

## **Investissement**

### **Routes et infrastructures**

Les dépenses d'investissement des routes, votées à hauteur de 25 951 155 €, restent inchangées. Je vous propose d'opérer des transferts, au sein des lignes de crédit, pour un montant de 934 000 €.

Le planning prévisionnel de réalisation des travaux d'aménagement du RD8 entre Soues et Bernac ayant évolué, je vous propose de reporter 900 000 € de CP 2022 sur l'année 2024 et de réaliser un virement de crédits de 34 000 € de l'enveloppe travaux vers l'enveloppe foncière.

En contrepartie, je vous propose d'augmenter de 900 000 € les crédits consacrés aux « ouvrages d'art et dégâts d'intempéries » comme suit :

- + 400 000 € sur l'AP RD structurantes ;
- + 500 000 € sur l'AP RD secondaires.

### **Education et bâtiments**

- Sont proposées ci-dessous plusieurs modifications d'autorisations de dépenses pour tenir compte de l'actualisation des calendriers de travaux. Au total, les CP 2022 sont réduits de - 634 846 €.
  - AP Education 2020/1 : Education
    - Subvention pour le mobilier dédié au réaménagement de la demi-pension du collège de St-Laurent-de-Neste : augmentation des CP 2023 de 30 000 €, pris sur les CP 2026.
    - Subventions pour équipements sportifs :
      - ✓ Augmentation de l'AP de 416 400 € pour tenir compte de 2 nouveaux projets sur les gymnases de Trie-sur-Baïse et de Maubourguet. Comme les travaux débuteront fin 2022, les CP 2022 ne sont pas impactés.
      - ✓ Report de 30 968 € de CP 2022 vers 2023 suite au décalage de l'opération de rénovation du gymnase Massey à Tarbes, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Tarbes.

- AP INFBATDPX 2020/1 : Collèges
  - Acquisition et installation d'un poste de plonge avant la fin d'année 2022 au collège de Saint-Laurent-de-Neste, dans le cadre de la réhabilitation extension de la demi-pension : augmentation des CP 2022 de 30 000 €, pris sur les CP 2026.
  - Participation du Département en 2022 à hauteur de 21 000 € en faveur de la Région pour la phase 1 de l'acquisition de matériel informatique à la cité scolaire de Sarsan.
  - Pour le paiement d'une partie des études de maîtrise d'œuvre relatives à l'opération de réhabilitation du collège Massey : augmentation des CP 2022 de 66 000 €, pris sur les CP 2023.
  - Pour le collège Voltaire, le bâtiment C, dédié auparavant à l'enseignement de la technologie, va être réhabilité en vestiaires et sanitaires, ainsi qu'en espace extra-scolaire. Les CP 2022 sont augmentés de 80 600 €, depuis les CP 2023 relatifs à l'opération de rénovation thermique de ce collège, cette dernière ayant reçu des offres moins élevées que l'estimation initiale.
  - Pour le collège Paul Eluard, nouvelle opération de rénovation thermique déposée au titre de la DSID 2022 pour un montant total de 300 000 €. Inscription des CP 2022 (études) et 2023 (travaux) correspondants.
  - Pour les rénovations des chaudières, mise à jour du coût de l'opération de remplacement des chaudières au collège Desaix, et ajout du calorifugeage : augmentation des CP 2022 de 140 686 €, pris sur les CP 2025.
  - Pour la rénovation thermique et l'extension de la demi-pension le collège de Saint-Laurent-de-Neste :
    - ✓ Augmentation de l'opération de 16 000 € suite aux résultats de l'appel d'offres
    - ✓ Report de 49 480 € des CP 2022 vers 2023, car tous les travaux ne seront pas réalisés en 2022.
  - Aménagement de l'entrée et de la vie scolaire du collège de Sarsan : il est nécessaire d'augmenter les CP 2022 de 69 000 € en raison de demandes complémentaires (agrandissement de

l'auvent et amélioration des accès 2 roues) et de l'augmentation de l'indice de révision des prix.

- Pour le collège de Tournay, augmentation des CP 2022 de 34 000 € suite aux résultats de l'appel d'offres relatif aux travaux de rénovation thermique
  - Pour le collège de Luz-Saint-Sauveur, nouvelle opération de remplacement des installations de gestion technique centralisée (GTC), qui a fait l'objet d'une demande de DSID 2022 pour un montant total de 174 210 €. Donc pour ce financement, les CP 2022 sont complétés de 172 868 €.
  - Pour le collège de Maubourguet, nouvelle opération de rénovation thermique qui a fait l'objet d'une demande de DSID 2022 pour un montant total de 353 000 €. Inscription des CP 2022 (études) et 2023 (travaux).
  - Enfin, création d'une enveloppe abondée à 287 000 € afin de tenir compte d'une révision des prix supérieure à ce qui était prévu pour chaque opération sur les collèges (prévision de + 5 à + 10% selon les projets).
- AP INFBATDPX 2020/3 : bâtiments routiers
- Augmentation de l'AP et des CP 2022 de 45 000 € :
    - ✓ + 25 000 € en CP 2022 pour l'acquisition de matériels à destination de l'usine de liants de Capvern permettant la fabrication de bitume
    - ✓ + 20 000 € pour la création d'une enveloppe destinée à anticiper les révisions de prix supérieures au prévisionnel de chaque opération concernant les bâtiments routiers (prévision de + 5 à +10% selon les projets).
    - ✓ Augmentation des CP 2022 de 45 000 €, pris sur les CP 2026 pour le gros entretien et les grosses réparations des centres d'exploitation de Bastillac et Ferrières.

- AP INFBATDPX 2020/4 : construction du centre d'exploitation de Vignec.
  - Après acquisition du terrain et paiement des études, réaffectation du disponible de 114 315 € vers l'enveloppe de travaux ;
  - Report de 46 000 € de CP 2022 vers 2023 sur l'enveloppe travaux, suite au décalage de l'opération liée au raccordement à l'assainissement du terrain.
  
- AP 3BATESC 2014/1 : Abbaye de l'Escaladieu
  - Augmentation des CP 2022 de 100 000 €, pris sur les CP 2024, pour :
    - ✓ 35 000 € pour les études en cours sur l'aile au moins ;
    - ✓ 33 000 € pour les travaux toiture et salle voûtée ;
    - ✓ 32 000 € pour les avances.
  
- AP INFBATDPX 2020/7 : abbaye de Saint-Sever-de-Rustan
  - Augmentation de l'AP de 40 000 € supplémentaires, et inscription de ces crédits en CP 2022 afin de financer la sécurisation du bâti et des accès du bâtiment de la ferme « Moura » adjacent à l'abbaye, suite à son acquisition.
  
- AP 3BATGR 2014/1 : immobilier de bureau
  - Augmentation de l'AP de 600 000 €
    - ✓ Concernant les travaux de réhabilitation de la Place Ferré, surcoût de 420 000 €, répartis entre +320 000 € en 2022 et 100 000 € en 2023 pour intégrer des améliorations (aménagement de la zone d'accueil, adaptation du travail des entreprises en site occupé) et la révision de prix.
    - ✓ Création d'une enveloppe abondée à 180 000 € pour tenir compte d'une révision des prix supérieure à ce qui est prévu dans chaque opération concernant l'immobilier de bureau (prévision de +5 à 10% selon les projets).

- AP INFBATDPX 2020/8 : Archives rue Eugène Ténôt
  - Mise à jour de la ventilation des CP sur la durée de l'opération (2022-2025), pour tenir compte du décalage de l'opération consécutif à un appel d'offres infructueux nécessitant une nouvelle mise en concurrence. Cela se traduit en 2022 par une baisse des CP de -2 746 223 €.
  
- AP INFBATDPX 2020/9 : site HPSN
  - Augmentation des CP 2022 de 10 000 € depuis les CP 2023, pour tenir compte des augmentations de prix.
  
- AP INFBATDPX 2020/10 : Gendarmerie Charraz
 

Augmentation de l'AP de 300 000 €, notamment pour :

  - Prise en compte de travaux de sécurité sur la galerie vitrée intérieure +26 000 €. Les études sont prévues en 2022 et les travaux en 2023
  - Mise à jour des CP 2022 et 2023 de l'enveloppe travaux de l'opération rénovation thermique pour 184 000 €
  - Création d'une enveloppe abondée à hauteur de 50 000 € pour tenir compte d'une révision des prix supérieure à ce qui est prévu dans l'opération de rénovation thermique
  
- AP INFBATDPX 2020/11 : bâtiments départementaux
 

Mise à jour des CP 2022 par virements internes à l'AP, pour tenir compte de l'évolution des opérations suivantes :

  - Parking de l'Hôtel du Département : mission confiée à un bureau d'études et révision du projet : augmentation des CP 2022 de 35 000 €, pris sur les CP 2026 relatifs aux grosses réparations.
  - Productions chaud froid du 11 rue Gaston Manent : augmentation des CP 2022 de 80 000 €, pris sur les CP 2026 des grosses réparations. Sous-estimation initiale du bureau d'études et périmètre des travaux augmenté
  - Déplacement de l'imprimerie des sous-sol de la préfecture à une annexe l'hôtel du Pradeau : augmentation des CP 2022 de

20 000 €, pris sur les CP 2026 des grosses réparations. Prise en compte dans le projet d'une étude thermique complémentaire et d'une étude structurelle pour vérification de la tenue du plancher haut, et des renforts structurels intégrés à l'issue.

- Suppression de l'opération de réaménagement du logement de la sous-préfecture d'Argelès-Gazost : -15 300 €
  - Aménagement de la Maison des Sports située dans l'immeuble des Bigerrions à Tarbes : l'opération globale à financer est de 225 300 € (dossier déposé au titre de la DSID 2022). Il faut donc augmenter les CP 2022 de 205 300 €, pris en partie sur les CP 2025 des grosses réparations.
  - Création d'une enveloppe abondée à 80 000 € depuis les CP 2026 des grosses réparations, pour tenir compte d'une révision des prix supérieure à ce qui est prévu dans chaque opération concernant les bâtiments administratifs (prévision de 5 à 10% selon les projets)
- AP MOYGEN 2020/6 : matériel mobilier
- Suite au transfert de l'acquisition du mobilier de bureau de la DRAG à la DEB, les crédits disponibles sont transférés :
- Diminution d'AP et transfert de crédits de 245 467 € de CP 2022 à CP 2026 sur AP 2020/3 mentionnée ci-après,
- AP MOYGEN 2020/3 : matériel mobilier
- Augmentation de l'AP de 338 000 € dont 245 467 € provenant du transfert de l'AP 2020/6 de la DRAG,
- Transfert des crédits résiduels de 100 000 € (CP 2023 à 2026) provenant de l'AP 2020/6 de la DRAG,
  - Augmentation des CP 2022 de 170 000 € pour payer les commandes de mobilier de la Place Ferré,
  - Augmentation des CP 2022 de 23 000 € pour les commandes de matériel de la Place Ferré,

A cela s'ajoute :

- Augmentation des CP 2022 de 15 000 € pour l'acquisition d'auto-laveuses destinées à l'entretien des locaux de la Place Ferré
- Augmentation des CP 2022 de 30 000 € pour les avances sur les futures commandes de mobilier auprès de l'UGAP

➤ Ajustement de recettes DSID

Rectificatif des recettes DSID liées aux 2 projets photovoltaïques pour les collèges (-179 170 € en 2022) et les bâtiments des routes (-67 961 € en 2022). Les recettes ont été inscrites par erreur en 2022-2023 au lieu de 2023-2024.

➤ Recettes nouvelles

Suite à la réception de la notification de la subvention FEDER relative à l'opération de rénovation du bâtiment de la MDS Gaston Dreyt, inscription d'une recette de 371 915 €.

#### 4<sup>ème</sup> commission Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Commission	Section	Budget primitif	DM 1	Budget total après DM	Evolution
4 - Jeun., vie asso., cadre de vie	Fonctionnement	5 463 070		5 463 070	
	Investissement	1 480 469		1 480 469	
<b>Total</b>		<b>6 943 539</b>	<b>0</b>	<b>6 943 539</b>	<b>0,00 %</b>

En 4<sup>ème</sup> commission, il n'y a pas de modification proposée lors de cette DM. Je vous informe que les décisions récentes relatives au sport de haut-niveau ont déjà fait l'objet de virements par les services.

➤ Sport

Suite à l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission du 17 mars, je vous informe que les services ont procédé à des virements intra-chapitre, donc sans incidence dans cette DM, pour prévoir les crédits complémentaires de 65 000 € pour le sport de haut niveau en équipe :

- 40 000 € pour les centres de formation agréées, dont 20 000 € pour le centre de formation de basket-ball du TGB et 20 000 € pour le centre de formation de rugby du Stado-TPR,
- 25 000 € pour la participation de l'équipe 1 du TGB à la coupe d'Europe.

## 5<sup>ème</sup> commission Finances, ressources humaines, numérique

Commission	Section	Budget primitif	DM 1	Budget total après DM	Evolution
5 - Finances RH et Moyens Généraux	Fonctionnement	109 769 328	-351 164	109 418 164	-0,32 %
	Investissement	64 210 524	4 748 730	68 959 254	7,40 %
<b>Total</b>		<b>173 979 851</b>	<b>4 397 566</b>	<b>178 377 417</b>	<b>7,40 %</b>

En 5<sup>ème</sup> commission, outre l'ajustement habituel d'un certain nombre de recettes, suite à la réception de notifications, cette DM matérialise notre volonté d'optimiser notre dette en nous réservant la possibilité de procéder à des remboursements anticipés d'emprunts adossés au Livret A. De plus, des crédits supplémentaires conséquents sont proposés en 2022 pour l'équipement informatique des collègues, afin de bénéficier d'un taux de subventionnement de 80% de fonds européens.

### Fonctionnement

#### **Finances**

- En recettes, il convient de réajuster certains montants suite aux notifications reçues depuis le vote du BP :
  - Impôt foncier sur les entreprises de réseau (IFER) + 233 788 € portant le total à 1 733 788 € ;
  - Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) + 90 468 € portant le total à 8 675 309 € ;
  - Dotation de compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) + 44 131 € portant le total à 8 744 131 € ;
  - Compensations de fiscalité + 57 965 € portant le total à 1 807 965 € ;
  - Le dispositif de compensation péréquée (reversement des frais de gestion perçus par l'Etat sur la taxe sur le foncier bâti pour compenser les dépenses RSA) baisse de - 396 012 €, réduisant le montant à percevoir à 7 303 988 €.

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de + 70 546 €, du fait des variations suivantes :
  - Dotation forfaitaire - 170 282 € soit un produit de 25 559 718 €
  - Dotation de compensation + 6 112 € soit un produit de 14 606 112 €
  - Dotation de péréquation + 234 716 € soit un produit de 9 684 716 €
  
- Afin de rembourser à la CNSA le trop-perçu de 144 992 € (conférer 1<sup>ère</sup> commission), nous allons devoir augmenter l'enveloppe des annulations de titres sur exercice antérieur de ce montant.

### **Informatique et numérique**

- Les logiciels hébergés à distance, en mode SAAS (Software As A Service), doivent être imputés en fonctionnement dans un article spécifique pour être éligibles au fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Pour ce faire, 100 000 € sont virés depuis les crédits prévus pour la maintenance annuelle logiciels (hébergés en local).

### **Ressources humaines**

Je vous informe que de nouvelles mesures nationales s'imposent ou vont s'imposer à notre collectivité courant 2022, et les crédits complémentaires seront mobilisés si nécessaire en DM2 ou DM3 :

- Revalorisation des reclassements : son coût est estimé à 97 000 €. Il est dû, d'une part à la revalorisation de la carrière des agents de catégorie C en application des décrets parus le 24 décembre 2021, et d'autre part à la revalorisation indiciaire de certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale suite à sept décrets publiés en date du 30 décembre 2021.

- Augmentation du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) : la hausse de 2,65 % est applicable aux contrats aidés de la collectivité. Son impact est estimé à 3 000 €
- Augmentation de l'indice plancher : afin de tenir compte de cette hausse du SMIC, le minimum de traitement dans la fonction publique a été revalorisé. L'indice majoré minimum de traitement des agents publics a été relevé de 343 à 352. Le surcoût est estimé à 99 000 €.
- Enfin, suite aux premières recommandations de la Chambre régionale des comptes, je porte à votre connaissance le risque suivant.  
L'impact potentiel de la mise en paiement de la totalité des jours détenus par les agents en compte épargne temps (CET), au-delà du 15<sup>ème</sup> jour, en une seule fois, représenterait une dépense de 1,7 M€. Cependant, nous constatons ces dernières années, que la majorité des agents opte pour la capitalisation en jours plutôt que la valorisation forfaitaire. Pour rappel, chaque année, la valorisation à hauteur de 0,3 M€ d'euros est absorbée par les crédits prévus au budget. A ce jour, ce risque théorique de 1,4 M€ peut être couvert à tout moment par la mobilisation des dépenses imprévues. Cependant, si la CRC l'exigeait, nous pourrions être amenés à constituer une provision spécifique pour risque.

## Investissement

### **Informatique et numérique**

- Afin de soutenir la reprise économique après la pandémie et de mettre en œuvre une transition écologique et numérique, des subventions européennes (REACT-EU) peuvent aller jusqu'à 80% pour l'équipement informatique des collèges en 2021 et 2022, sous condition que ces équipements soient installés avant fin 2022. Pour optimiser au maximum ce financement exceptionnel, un important complément de matériels informatiques (PC, tablettes, vidéoprojecteurs...) a été acquis à destination des collèges pour un montant de 1,44 M€ entre 2021 et 2022 avec une recette attendue de 1,12 M€. Pour 2022,

651 805 € ont été consacrés à ces acquisitions, entraînant les mouvements comptables suivants :

- Afin d'anticiper le retard éventuel des livraisons et de respecter le délai d'installation obligatoire pour bénéficier du financement européen, l'ensemble des CP inscrits sur l'AP Education 2020/2 ont été réaffectés en CP 2022 et 334 805 € ont été prélevés sur les dépenses imprévues le 21 avril 2022
- En complément, je vous propose d'effectuer un transfert de crédits de 317 000 € depuis l'AP Moyens généraux de la DSIN
- D'autre part, 100 000 € sont nécessaires pour financer les travaux de courant faible (fibre) dans les collèges du département. Ces crédits sont également prélevés sur l'AP Moyens généraux 2020/1.
- Enfin, il convient de réinscrire une partie des crédits ventilés entre 2023 et 2026 sur cette AP Education pour le renouvellement informatique des collèges ne bénéficiant pas de l'opération exceptionnelle en 2022, afin de retrouver le rythme habituel de renouvellement des équipements de 2 collèges par an, la durée de vie de ces équipements étant estimée à 8 ans.

L'ensemble des mouvements expliqués ci-dessus conduit à augmenter l'AP 2020/2 Education de 1 860 000 €, dont 417 000 € en CP 2022.

## **Logistique**

- Suite à l'annulation, par l'UGAP, de la livraison de 3 voitures, nous demandons le remboursement des avances acquittées en 2021 pour cette commande. Une recette de 39 922 € sera donc encaissée.

Pour pallier cette annulation, des crédits supplémentaires sont nécessaires côté dépenses, estimés à 54 500 €, pour commander 4 voitures.

## Gestion active de la dette

- Comme évoqué lors de nos réunions préparatoires et de la session du vote du budget, nous avons envisagé de porter la prévision d'emprunt à plus de 14 M€. En complément de la consultation sur cet emprunt d'équilibre, et pour profiter d'une opportunité de contractualiser 4 M€ supplémentaires à un taux extrêmement compétitif (1,20%), comparé aux taux des marchés situés entre 1,70% et 1,80%, la prévision d'emprunt est augmentée de 14 M€ à 18 M€.
- Suite au remboursement anticipé en 2021 d'un emprunt de 3,8 M€ à 3,96%, et afin de poursuivre l'optimisation de la gestion de notre dette, je vous propose d'inscrire des crédits d'investissement à hauteur de 6,7 M€, afin de nous réserver la possibilité de procéder à des remboursements anticipés sur des emprunts adossés au Livret A. En effet, le taux de cet indice est passé à 1% au 1<sup>er</sup> février dernier, et au regard de l'envolée de l'inflation, ce taux pourrait, d'après les anticipations actuelles, atteindre 2% d'ici la fin de l'année, et même 2,75 % en février 2023. Ce remboursement anticipé sur des emprunts CDC va dépendre des négociations en cours avec le prêteur. Dans le cadre de ces éventuels remboursements, il convient également de prévoir une somme de 0,3 M€ en fonctionnement pour couvrir les indemnités de remboursement anticipé.

## **Budget annexe MDEF**

Suite à une erreur matérielle dans la délibération du budget primitif de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (montant erroné de l'excédent d'investissement), je vous propose de corriger cette dernière, en modifiant le montant de l'excédent d'investissement qui est de 4 659,45 € et non de 19 139,55 €.

## **2. Actualisation des autorisations de programme**

Le cumul de l'ensemble des mouvements sur les AP/CP est le suivant :

- En CP 2022 : - 530 346 € ;
- En AP : +4 351 061 €

Après le vote de cette DM et dans la continuité de la démarche d'amélioration de la lisibilité de notre PPI, 6 AP seront clôturées :

### Education et bâtiments

- Clôture de l'AP 3CITMIX 2014/1 : Cités mixtes et restitution des crédits (1 775,95 €)
- Clôture de l'AP 3COLET 2013/1 : Etudes Collèges et restitution des crédits (6 000 €)
- Clôture de l'AP 3COLGR 2013/1 : Collèges Grosses Réparations et restitution des crédits (80 354,67 €)
- Clôture de l'AP 3BATHPSN 2013/1 : Travaux HPSN et restitution des crédits (513,60 €)
- Clôture de l'AP 3BATGR 2013/1 : Bâtiments Grosses Réparations et restitution des crédits (55 277,76 €)

### Informatique et numérique :

- Clôture de l'AP 4EQUIPT 2015/1 : Matériel informatique collèges, sans restitution de crédits (0 €)

L'annexe n°2 présente de manière simplifiée la totalité des AP/CP modifiées par la DM.

### **3. Admissions en non-valeur**

Lorsque la collectivité n'a pas pu recouvrer des sommes dues par des tiers, et après relances et poursuites effectuées par le comptable public (le Payeur départemental et/ou la DDFIP), elle a l'obligation de constater cette perte financière.

#### **Titres de recette déjà émis :**

Dans ce cas, une écriture est nécessaire pour admettre en non-valeur les titres de recette émis qui n'ont pu être recouverts, en émettant un mandat de paiement du montant des sommes non récupérées.

Sur le budget principal, sont admis en non-valeur des titres de recettes déjà émis pour 52 517,40 € dont notamment des indus RSA. A ce montant s'ajoutent 15 153,08 € suite à une annulation de dette par la commission de surendettement de la Banque de France. La ventilation par année est la suivante :

Année	Nombre de titres	Montant
2011	1	10,20 €
2016	1	6 654,99 €
2018	2	1 923,77 €
2019	20	7 387,35 €
2020	17	13 032,89 €
2021	46	38 611,14 €
2022	1	50,00 €

#### **Recettes qui n'ont pas encore fait l'objet de l'émission un titre**

Concernant des taxes d'urbanisme, en l'occurrence la taxe d'aménagement, la DDFIP nous demande d'admettre en non-valeur 3 921 €.